



# Comment le jaf peut il me refuser l annulation de mon mariage

Par **Doudoul02**, le **22/01/2022** à **14:21**

Maitre,

J ai procuré toutes les preuves a mon avocate, acte de naissance de mon mari, avec mention des deux mariages, son acte de mariage d avec sa première femme, les actes de naissances de ses filles qu il a eu avec sa première femme, pendant notre union, et je risque d etre déboutée, si je ne fourni pas les documents qu on a fourni au dossier a la mairie, et la mairie refuse de me les donner. Mon mari avait donné un faux jugement fe divorce. Malgré tous les documents administratifs qui prouvent sa bigamie, le mariage ne sera pas annulé, que dois je faire. Je veux l annuler, j ai toutes les preuves, aidez moi, svp, merci

Par **youris**, le **22/01/2022** à **14:56**

bonjour,

c'est à votre avocat qui connait votre dossier de répondre à votre question.

en droit français, la bigamie est une cause absolue de mariage.

les 2 mariages et le divorce de votre mari ont-ils eu lieu en France ?

votre mari et vous, êtes-vous de nationalité française ou avez-vous une autre nationalité.

de quel mairie s'agit-il ?

Salutations